



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA MINISTRE

Paris, le 24 janvier 2024

Monsieur le Président,

En application de l'article 29 bis, alinéa 4, du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de vous communiquer la liste des ordonnances dont la publication est prévue jusqu'au mois de mars 2024 sur le fondement de l'article 38 de la Constitution.

Conformément à la décision n° 2021-820 DC du Conseil Constitutionnel du 1^{er} juillet 2021, ces informations revêtent un caractère indicatif. Elles ne sauraient lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives qui sont les siennes en application des articles 38 et 48 de la Constitution.

- Ordonnance prise sur le fondement de l'article 14 de la loi n° 2022-298 du 2 mars 2022 d'orientation relative à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture ;
- Ordonnance prise sur le fondement de l'article 9 de la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture.

Par ailleurs, le Gouvernement prévoit de déposer sur le bureau du Sénat différents projets de loi de ratification d'ordonnances publiées sur le fondement de l'article 38 de la Constitution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marie LEBEC

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat
Petit Luxembourg
17 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06